

Projet pilote visant l'installation de thermopompes

Carrefour technique
5 novembre 2025

Vos présentateurs



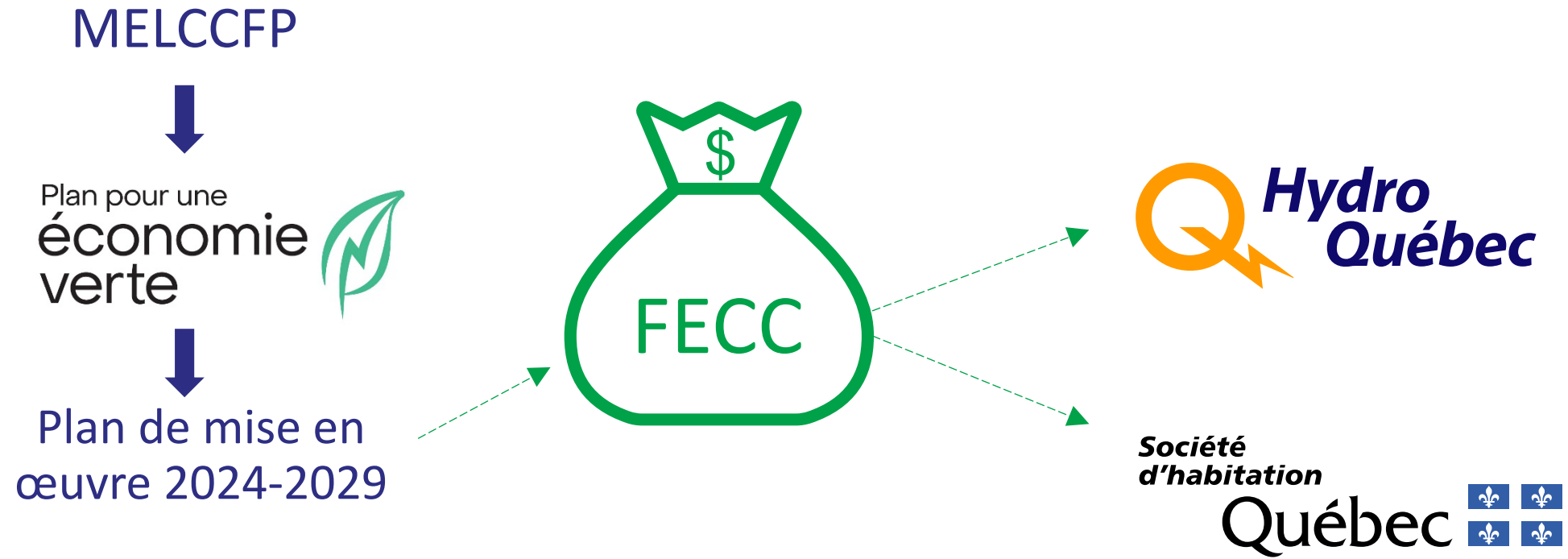
- **Alexandre St-Pierre**
Direction de l'expertise technique et de l'immobilier

- **Benoit Côté**
Direction de l'innovation et de l'expertise en habitat

Plan de la présentation

- Description du projet pilote
- Objectifs
- Critères d'admissibilité
- Coûts admissibles
- Scénarios menant à l'installation
- Entretien
- Documentation pour OH et CS
- Informations pour les locataires

Description du projet pilote



Description du projet pilote (suite)



- Lancement : date à venir
- Volumétrie anticipée :

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029*	Total
N ^{bre} de THP	325	914	914	944	3 097

* Date limite d'installation : 31 décembre 2028

Objectifs



- Réduire la facture énergétique des HLM
- Évaluer l'utilisation des THP par les locataires
- Mesurer les répercussions techniques, effets sociaux et retombées économiques
- Bénéfice connexe : amélioration du confort lors des épisodes de chaleur
- Autres bénéfices pour Hydro-Québec et le MELCCFP

Critères d'admissibilité



Appareils :



Voir les guides de la SHQ et d'Hydro-Québec pour la liste des modèles admissibles.

Critères d'admissibilité (suite)



8

- Participants admissibles : offices d'habitation

- Bâtiments admissibles :
 - HLM-DX volet public régulier
 - HLM-DX volet privé régulier des offices d'habitation



Critères d'admissibilité (suite)



Exigences pour l'admissibilité des logements :

- ✓ Chauffés par plinthes électriques
- ✓ Dotés de compteurs électriques individuels
- ✓ Ne nécessitant aucune augmentation de la capacité du panneau de distribution électrique
- ✓ Sans système de chauffage ou de ventilation centralisé au niveau du bâtiment
- ✓ Dans un ensemble immobilier n'étant plus sous entente de financement avec le gouvernement fédéral



Critères d'admissibilité (suite)



10

Priorisation des bâtiments selon ces critères :

- Différentes régions administratives
 - Situés dans un îlot de chaleur ou problématiques sur le plan du confort en été pour certains bâtiments
- Différentes tailles
- Différentes typologies de logement
- Différents types de clientèle
- Différents états : récemment rénovés, sans rénovations et avec rénovations prévues



Coûts admissibles



Coûts **directs** admissibles

- Fourniture et installation des THP + taxes non récupérables (50 % de la TVQ)
- ✓ En lien avec le bon fonctionnement de la THP : électricité, tuyauterie, quincaillerie, supports muraux, etc.
- ✓ Facilement distinguables sur la facture de l'entrepreneur
- ✓ Maximum de 5 000 \$ par THP
- ✓ À réclamer à Hydro-Québec, via la plateforme transactionnelle LogisVert



Coûts admissibles (suite)



12

Coûts **indirects** admissibles

- Frais de centres de services
- Honoraires professionnels si appel d'offres
- Frais de remise en état des lieux : retombées de gypse, plâtre, peinture
- Fourniture et installation d'écrans visuels extérieurs
- Entretien des THP pendant les 4 premières années suivant l'installation
- ✓ Facilement distinguables si inscrits sur la facture de l'entrepreneur
- ✓ Seront remboursés par la SHQ



Scénarios menant à l'installation



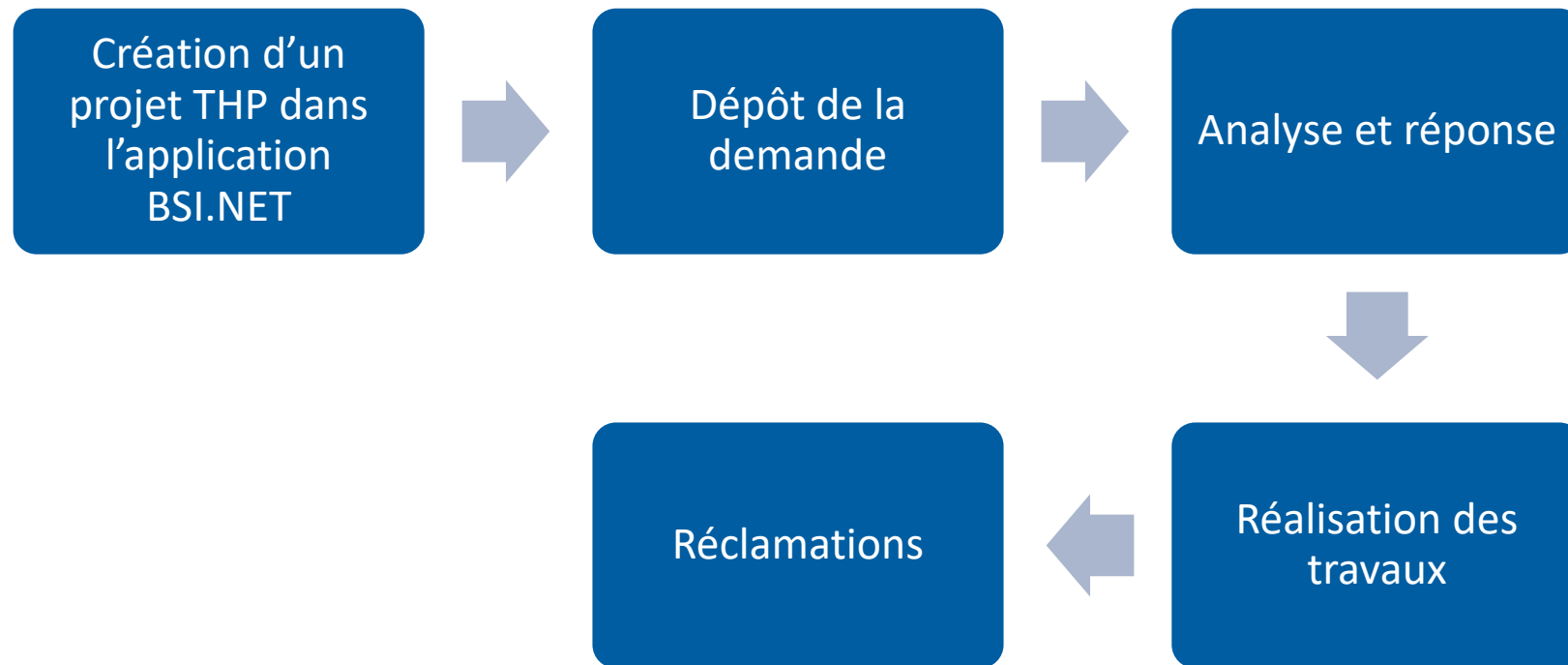
13

- 1- Sans projet de rénovation PRHLM, sans appel d'offres
- 2- Sans projet de rénovation PRHLM, avec appel d'offres
- 3- Dans le cadre d'un projet de rénovation PRHLM

Scénarios menant à l'installation (suite)



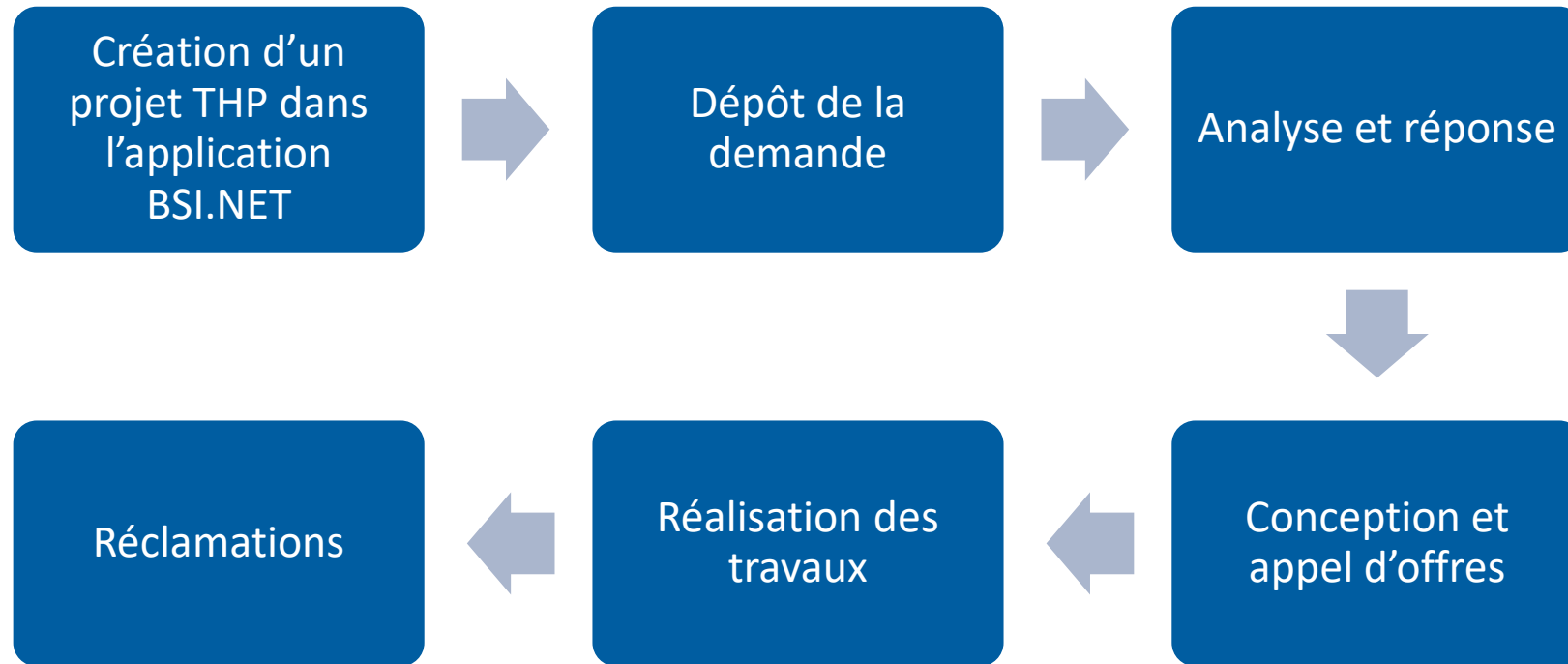
1- Sans projet de rénovation PRHLM, sans appel d'offres



Scénarios menant à l'installation (suite)



2- Sans projet de rénovation PRHLM, avec appel d'offres



Scénarios menant à l'installation (suite)



3- Dans le cadre d'un projet de rénovation PRHLM



Entretien



17

À inclure dans le projet pilote pendant les 4 premières années suivant l'installation d'une THP :

- Nettoyage des filtres des unités intérieures tous les 3 ou 4 mois par un(e) concierge de l'OH
- Nettoyage des unités extérieures une fois par année par un(e) concierge de l'OH
- Vérification et nettoyage en profondeur par un entrepreneur spécialisé une fois au cours de la 4^e année



Documentation pour OH et CS



- Guide et formulaire pour déposer une demande à la SHQ
- Guide de participation d'Hydro-Québec
- Directives comptables

Informations pour les locataires



- Fiche explicative sur l'utilisation
- Séance d'information à la suite de l'installation
- Séance de suivi un an après l'installation





Merci de votre attention!

Des questions?